



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6998^e séance

Jeudi 11 juillet 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique)

Membres : Argentine M^{me} Perceval
 Australie M^{me} King
 Azerbaïdjan M. Musayev
 Chine M. Wang Min
 Fédération de Russie M. Ilichev
 France M. Araud
 Guatemala M. Rosenthal
 Luxembourg M. Maes
 Maroc M. Kadiri
 Pakistan M. Masood Khan
 République de Corée M. Sul Kyung-hoon
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Parham
 Rwanda M. Gasana
 Togo M. M'Beou

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/366)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-38952 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2013/366)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/404 qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Luxembourg et la République de Corée.

J'appelle l'attention du Conseil sur le document (S/2013/366) qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2109 (2013).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai le très grand honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour la deuxième fois en quelques jours et à un moment qui correspond au deuxième anniversaire de notre indépendance.

La République du Soudan du Sud remercie encore une fois le Conseil de sécurité pour l'appui constant qu'il apporte à notre pays, à preuve le renouvellement

du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour une année supplémentaire. La République du Soudan du Sud reconnaît qu'elle aura d'énormes défis à relever pour consolider ses institutions, améliorer l'état de droit, assurer la prestation des services de base, lutter contre la corruption, protéger les civils et promouvoir la paix et la sécurité internes. Nous sommes déterminés à améliorer nos performances dans tous ces domaines, mais cela prendra du temps.

En continuant à développer nos systèmes fiscaux et en instaurant une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, le Gouvernement sud-soudanais s'engage également à réajuster ses priorités et à concrétiser sa vision d'un développement à long terme. Cette vision accorde la priorité au développement des secteurs agricole, minier et non minier, ainsi qu'au développement accéléré des infrastructures afin d'apporter des améliorations dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'approvisionnement en eau pour la population du Soudan du Sud.

Dans un discours énergique à l'occasion du deuxième anniversaire de notre indépendance, le Président Salva Kiir Mayardit a mis en lumière tout ce que le Gouvernement a accompli ces deux dernières années. Il a énuméré notamment plusieurs lois importantes promulguées récemment par le Gouvernement, dont la ratification de huit traités et conventions internationaux sur les droits de l'homme, et des projets de loi relatifs aux médias, à l'accès à l'information et à la radiodiffusion. Nous formons l'espoir que ces lois seront le fondement d'un respect accru de la liberté d'expression et signaleront clairement quel type de société nous souhaitons favoriser.

Nous sommes conscients des difficultés auxquelles le pays est confronté en matière de sécurité et de droits de l'homme. Comme le Président Salva Kiir Mayardit l'a souvent dit, notre position en matière de droits de l'homme est inhérente à notre lutte de libération, qui a duré un demi-siècle. Cette lutte était essentiellement un combat contre la discrimination, la marginalisation, l'exclusion, le déni des droits et l'indignité humaine. Les droits de l'homme universels, renforcés par les éléments positifs de nos valeurs culturelles, sont le pilier du legs de notre lutte de libération. Je dois dire que nous aspirons à un siège au Conseil des droits de l'homme, et si nous sommes élus, nous espérons non seulement apporter notre contribution sur la base de notre expérience, mais aussi tirer des enseignements que nous pourrions appliquer au pays et chercher à obtenir l'appui technique

et matériel dont nous avons besoin pour relever les défis en matière de droits de l'homme.

Nous reconnaissons qu'il existe aujourd'hui un fossé entre nos aspirations à la sécurité et au respect des droits de l'homme et leur réalisation, et cela peut sans doute être attribué à l'héritage négatif d'un conflit long et catastrophique qui a laissé notre peuple traumatisé, militarisé et lourdement armé. Nous sommes résolus à remédier à ces problèmes avec l'aide de nos amis et de nos partenaires internationaux.

Le Gouvernement est particulièrement préoccupé par la situation dans l'État du Jonglei, ce qui met au défi notre capacité à nous acquitter de notre responsabilité principale, à savoir, la protection des civils. Le Président Kiir a de nouveau appelé David Yau Yau et ses partisans à déposer les armes et à se joindre au processus d'édification de notre nouvelle nation.

Nous sommes heureux de l'intérêt manifesté par le Conseil vis-à-vis de cette situation et du fait qu'il encourage la MINUSS à reconfigurer géographiquement son déploiement militaire afin de se concentrer sur les secteurs instables à haut risque et les besoins de protection qui en découlent. Nous sommes également conscients de l'importante nécessité de traiter des causes sous-jacentes des violences intercommunautaires dans l'État du Jonglei et ailleurs, et avons bon espoir que la MINUSS continuera d'aider notre pays à instaurer l'état de droit et à mettre en œuvre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Alors que le Soudan du Sud s'établit en tant que pays indépendant et consolide la paix et la stabilité, notre gouvernement est bien conscient du fait que nous vivons dans une région instable confrontée à de grands problèmes. Chaque jour, des éléments nous rappellent notre intérêt commun dans la stabilité régionale, compte tenu des effets adverses que même des conflits internes peuvent avoir sur l'ensemble de nos pays et de nos peuples. Nous nous engageons donc à œuvrer avec la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et la République du Soudan à la consolidation de la paix dans notre région. Nous nous réjouissons que la résolution 2109 (2013), que le Conseil vient d'adopter, continue d'insister sur la nécessité d'une plus grande coopération entre les opérations de maintien de la paix dans notre région.

Je ne saurais trop souligner le fait que la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud requiert également la mise en œuvre intégrale

des résolutions relatives à d'autres problèmes dans notre région. Il est particulièrement impératif de régler la question du statut final d'Abyei. À cette fin, il faut organiser un référendum, comme convenu dans l'Accord de paix global et tel qu'approuvé par le Conseil.

Le conflit en cours dans les régions du Nil Bleu et du Kordofan méridional de la République du Soudan compromet également les relations entre nos deux États, non seulement parce que cela affaiblit la confiance et les liens historiques qui existent entre nous, mais aussi en raison des immenses souffrances causées de part et d'autre de nos frontières. Nous continuons d'encourager la République du Soudan, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Union africaine, à entamer des négociations avec les représentants des populations de ces deux régions. Le Gouvernement sud-soudanais, comme l'a souvent répété le Président Kiir Mayardit, est disposé à offrir ses bons offices, si on le lui demande, pour aider les parties dans leur quête pour la paix. Il faut traiter de la situation humanitaire dans cette région, ainsi que des doléances politiques légitimes de la population, afin d'instaurer une paix et une stabilité régionales durables.

Une fois encore, nous saluons la réaffirmation par le Conseil du rôle que continue de jouer la MINUSS afin d'aider notre gouvernement à consolider nos institutions et à assumer nos responsabilités nationales. Nous espérons continuer d'œuvrer avec la MINUSS à l'amélioration de notre coopération. Nous prenons note avec satisfaction des efforts qui sont faits en vue d'une plus grande co-implantation du personnel de la MINUSS au Soudan du Sud. Nous sommes pleinement conscients que la MINUSS doit avoir un accès sans entrave à tout le territoire, et nous nous engageons à améliorer nos systèmes de communication et de coordination à cet égard. Le Gouvernement sud-soudanais ne souhaite évidemment pas voir se répéter les incidents tragiques qui ont eu lieu l'année dernière, et qui ont entraîné la mort de 16 soldats de la paix.

J'aimerais terminer en exprimant une fois de plus notre reconnaissance à M^{me} Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général, ainsi qu'à toute l'équipe de la MINUSS, pour leur appui et leur engagement constant aux côtés de notre gouvernement. Nous exprimons également notre gratitude aux pays fournisseurs de contingents pour leur participation à la Mission. Leur soutien et leur solidarité à notre égard sont très appréciés. Comme l'a dit le Président Kiir le jour de la fête de l'indépendance de notre pays, « Votre

soutien et votre solidarité en ce moment crucial ne passent pas inaperçus ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de

la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 15.